

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 décembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015**

**2015 DDEEES 211** Subvention (69 960 euros) et convention avec Mines ParisTech dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants-entrepreneurs.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Mines ParisTech et la signature d'une convention avec cet organisme dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants - entrepreneurs ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Vu l'avis de M. le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, en date du 4 décembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 69 960 euros est accordée à Mines ParisTech, dont le siège social est situé 60 Boulevard Saint-Michel 75006 Paris pour le projet coworking étudiants – entrepreneurs.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la rubrique 90, chapitre 204182, ligne de subventions 55002 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2015, sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**